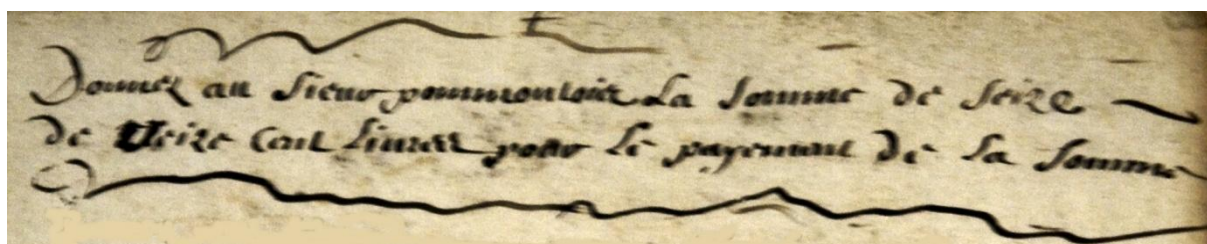


Maît' ! Maît' ! Je sais, moi, je sais !

Occupé récemment à compulser une liasse du notaire Louis Voullereau (Colméry), collection d'obligations, quittances et autres contrats de mariage, j'ai vu tout à coup apparaître un curieux document sous mes yeux. Non daté mais rangé avec les actes de 1681¹ et signé Voullereau, ce document se présente sous la forme d'une feuille simple sur laquelle est reportée à l'identique, treize fois de suite, la formule suivante, avec en tête de page ce qui est, à l'évidence, un modèle :

*Donnez au sieur Pommontois la somme de seize
de seize cent livres pour le payement de sa somme*

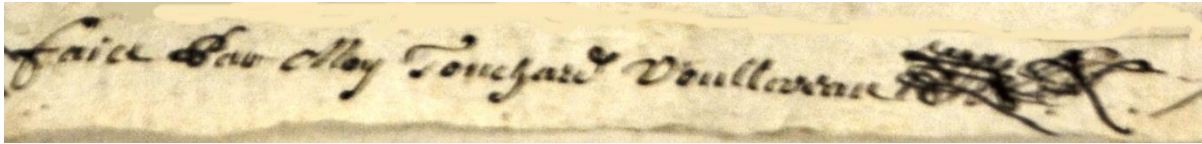


Perplexe, je me suis demandé un bon moment ce dont il pouvait bien s'agir. Et puis je me suis penché sur la signature, à laquelle je n'avais pas à prime abord véritablement prêté attention. On lit en effet au bas de la page ces quelques mots : « fait par moy Touchard Voullereau ». Touchard... et non Louis ! Une rapide recherche dans mes archives m'a renseigné : Touchard Voullereau est le fils du notaire Louis Voullereau. Né en 1667, il a donc 14 ans en 1681, c'est-à-dire l'âge de se former à son futur métier de greffier. Il est donc probablement l'auteur de cette page d'écriture, qui n'est en tout cas pas de la main de son père (comme on le vérifie aisément en examinant les autres actes) et qui s'est sans doute trouvée glissée là par inadvertance. Et de fait, en dépit ou grâce à ces « lignes », Touchard-Aignan Voullereau² va connaître, sur le plan professionnel, une belle réussite : on le retrouve simultanément ou

¹ 3 E 8 / 140 - Archives du notaire Louis Voullereau - Colméry - Archives départementales de la Nièvre

² À l'occasion de sa confirmation, donnée par l'évêque d'Auxerre le 17 août 1685, Touchard Voullereau change de prénom et devient Touchard-Aignan Voullereau (le patron de la paroisse de Colméry est en effet saint Aignan).

successivement greffier, lieutenant de justice, procureur fiscal, bailli, juge, notaire... toujours dans sa région natale de Colméry.



Instituteur, je me suis dit qu'il serait sans doute instructif de soumettre ce document à la sagacité de mes élèves (âgés de 9 ans en moyenne). Après tout, de l'écriture, ils en font tous les jours ! Un beau matin, sans préparation ni indications particulières, je leur en ai donc distribué un exemplaire à chacun, la consigne étant d'observer attentivement le document en question et de répondre par écrit à la question suivante : de quoi s'agit-il ? Quelques minutes ont été consacrées à l'affaire. Les avis sont partagés mais on verra que les enfants ne manquent ni de bon sens ni d'imagination ! Voici un petit aperçu de leurs conclusions :

- *On n'y comprend rien.*
- *C'est l'écriture d'un grand homme du Moyen Âge.*
- *Ça ressemble à un poème car à chaque ligne ça commence par la même lettre.*
- *C'est un papier russe (comprendre : papyrus !).*
- *C'est une punition.*
- *C'est une lettre aux parents d'élèves.*
- *L'écriture est drôlement bizarre.*
- *C'est moche et il y a des taches.*
- *C'est du latin médiéval.*
- *C'est une vieille feuille de papier.*
- *On dirait de l'arabe.*
- *C'est illisible et très précieux.*

- *À chaque fois, il est écrit la même phrase.*

- *C'est une recette de cuisine.*

- *L'écriture est très belle.*

L'un d'eux (promu depuis !) a également fait remarquer que le document ressemblait à ceux que nous avons entr'aperçus un mois plus tôt lors d'une visite aux Archives nationales... Et les lecteurs de Blanc-Cassis, qu'en pensent-ils ? S'agit-il d'une punition ? ... d'un exercice d'écriture ? Mais, d'ailleurs, est-ce si différent ? Une punition n'est-elle pas également, le plus souvent, un exercice d'écriture... et inversement ?!! Quoi qu'il en soit, cette petite séquence pédagogique a ragaillardi le fouilleur d'archives qui sommeille en moi : c'est sûr, la relève est assurée !

Philippe Cendron, adhérent n° 1152

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

De
Rue
de
Paris

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme

Donner au Sire pourmonloir la somme de seize
de seize cent lincat pour le paiement de la somme